

22. Mai 1933 R

Folio 485

B.21.14.Eg.- DM.

Berne, le 19 mai 1933.

ad No V.1/18/3.

Au Département fédéral de l'Economie publique,
Division du Commerce,

B e r n e .

Monsieur le Président de la Confédération,

Le Directoire de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie nous a adressé directement une copie du préavis qu'il vous a fait parvenir au sujet de l'opportunité d'une représentation officielle suisse en Egypte. Cet important document a retenu toute notre attention.

Si nous ne pouvons cacher que, sur divers points, les considérations développées dans ce préavis comporteraient certaines réserves de notre part, nous n'en restons pas moins très frappés de la netteté avec laquelle le Directoire de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie se déclare partisan, malgré les difficultés et les obstacles dont il reconnaît le sérieux, de l'organisation immédiate d'une représentation diplomatique suisse au Caire.

Nous jugeons, dans ces conditions, de notre devoir de tenter un nouvel effort pour régler avec le Gouvernement égyptien le statut des Suisses

[Signature]



en Egypte dans le cadre d'une représentation directe de la Confédération au Caire.

A moins de nous résigner — ce à quoi nous ne nous résolvons pas encore — à accepter une solution entièrement calquée sur le traité d'amitié germano-égyptien de 1925, nous avons l'impression que ces nouvelles tentatives doivent être faites par un négociateur jouissant d'un prestige supérieur à celui dont il a été possible de revêtir le Président de la Commission commerciale suisse au Caire. Nous n'entendons nullement déprécier le talent dont M. Trembley a fait preuve dans les échanges de vues qu'il a eus avec le Ministère égyptien des Affaires étrangères; nous pensons, au contraire, qu'il a montré à cette occasion des qualités peu communes et nous lui sommes extrêmement reconnaissants de son dévouement et de sa persévérance. Il nous semble toutefois démontré que M. Trembley, dont, depuis plusieurs années, chaque démarche, si bien préparée et si ingénieuse qu'elle soit, se heurte aux mêmes difficultés, ne peut plus guère espérer gagner du terrain et serait même exposé à compromettre des positions considérées comme acquises si nous l'envoyons de nouveau seul à la charge.

Nous excluons, d'autre part, l'envoi de Suisse d'une délégation officielle en Egypte en raison, notamment, des lourdes dépenses qui en résulteraient.

Nous nous demandons, en revanche, si l'un de nos Ministres ne pourrait pas être utilement chargé de se rendre en Egypte en mission officielle, de prendre contact avec la colonie suisse pour se rendre compte sur

place des intérêts qu'il est essentiel de sauvegarder et des points sur lesquels l'intransigeance n'est pas opportune et de rouvrir, avec le Gouvernement égyptien, les pourparlers entamés par M. Trembley en vue de la conclusion d'un traité d'amitié entre la Suisse et l'Egypte en cherchant, au début tout au moins, à faire triompher le point de vue auquel nous nous en sommes tenus jusqu'ici. Si notre Ministre devait arriver à la conclusion que des concessions sont nécessaires, le Conseil fédéral déciderait; mais il lui sera plus facile de baser sa décision sur le rapport d'un diplomate expérimenté que sur les avis contradictoires des notables de la colonie suisse en Egypte.

Celui de nos Ministres dont le déplacement temporaire en Egypte coûterait le moins cher serait le Ministre de Suisse en Turquie, les communications maritimes entre Constantinople et Alexandrie étant fréquentes et moins onéreuses que les lignes de paquebot entre Alexandrie et les ports de l'Europe occidentale. Or M. Martin nous paraîtrait particulièrement qualifié pour remplir une telle mission, qui correspond certainement à son tempérament et à ses goûts. Il est accoutumé à traiter avec des Orientaux et il se mettrait rapidement au courant de la situation qu'il s'agit de dénouer. Son titre de Ministre lui assurerait le prestige nécessaire pour aborder de front certains obstacles auxquels M. Trembley n'a pu toucher qu'avec circonspection et sa qualité de Ministre en Turquie elle-même pourrait lui rendre service: chargé d'une mission de durée nécessairement très limitée, il serait en position de

Luo. 14
 mener rondement les choses et de s'opposer aux méthodes dilatoires dont le Ministère égyptien des Affaires étrangères a tiré un très grand parti dans des conversations avec M. Trembley, simple particulier habitant l'Egypte qui aurait eu mauvaise grâce à se montrer insistant et pressé.

Si vous vous ralliez à cette idée, nous serions disposés à la soumettre au Conseil fédéral.

L'affaire ne présente pas un caractère de très grande urgence, car, sauf opinion contraire du Gouvernement égyptien, le moment le plus favorable à l'accomplissement de la mission envisagée semble devoir être celui où le Gouvernement égyptien reprend ses quartiers d'hiver. Néanmoins, les mesures nécessaires à la soigneuse préparation de cette nouvelle tentative de régler favorablement les rapports entre la Suisse et l'Egypte exigeraient certains délais, de sorte que nous souhaiterions qu'une décision de principe pût être prise sans trop de retard.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'assurance de notre très haute considération.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

sig. Motta